

# **RESIDENCE VICTOR HUGO (Association)**

Association régie par la loi du 1er Juillet 1901

Siège social : FOYER JEUNES TRAVAILLEURS

16 avenue Victor Hugo

92220 BAGNEUX

## **RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS**

**- EXERCICE CLOS LE 31/12/2024 -**



SOCIETE D'EXPERTISE COMPTABLE ET DE COMMISSARIAT AUX COMPTES  
CABINET OUZOULIAS

---

PARIS - AMIENS

---

RESIDENCE VICTOR HUGO (Association)

Association régie par la loi du 1er Juillet 1901

Aux membres de Association

Siège social : FOYER JEUNES TRAVAILLEURS

16 avenue Victor Hugo

92220 BAGNEUX

---

---

**RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES  
SUR LES COMPTES ANNUELS**

**- EXERCICE CLOS LE 31/12/2024 -**

Mesdames, Messieurs les Sociétaires,

**Opinion**

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale Ordinaire, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'ASSOCIATION RESIDENCE VICTOR HUGO relatifs à l'exercice clos le 31/12/2024, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'ASSOCIATION RESIDENCE VICTOR HUGO à la fin de cet exercice.

**Fondement de l'opinion**

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1<sup>er</sup> janvier 2024 à la date d'émission de notre rapport.

## **Justification des appréciations**

En application des dispositions des articles L. 821-53 et R.821-180 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués et sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues et sur la présentation d'ensemble des comptes.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

## **Vérifications spécifiques**

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport du conseil d'administration et dans les autres documents adressés aux membres de l'Association sur la situation financière et les comptes annuels.

## **Responsabilités de la Direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels**

Il appartient à la Direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la Direction d'évaluer la capacité de l'ASSOCIATION RESIDENCE VICTOR HUGO à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'ASSOCIATION RESIDENCE VICTOR HUGO ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le conseil d'administration.

## **Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels**

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.821-55 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre ASSOCIATION RESIDENCE VICTOR HUGO.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

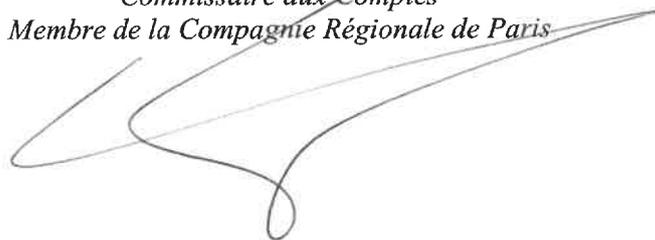
- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la Direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la Direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'ASSOCIATION RESIDENCE VICTOR HUGO à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à Paris, le 12 juin 2025

COEXCO (SAS)

Représentée par Vincent OUZOULIAS

*Commissaire aux Comptes  
Membre de la Compagnie Régionale de Paris*



Actif		Au 31/12/2024			Au 31/12/2023
		Montant brut	Amort. ou Prov.	Montant net	
Capital souscrit non appelé					
Actif immobilisé	Immobilisations incorporelles	Frais d'établissement			
		Frais de développement			
		Concessions, brevets et droits similaires			
		Fonds commercial (1)			
	Immobilisations corporelles	Autres immobilisations incorporelles	20 763	12 609	8 153
		Immobilisations incorporelles en cours			
		Avances et acomptes			
		<b>TOTAL</b>	<b>20 763</b>	<b>12 609</b>	<b>8 153</b>
	Immobilisations financières <sup>2)</sup>	Terrains	813 320	528 243	285 076
		Constructions			
Inst. techniques, mat. out. industriels		174 325	123 087	51 237	
Autres immobilisations corporelles					
Immobilisations financières <sup>2)</sup>	Immobilisations en cours				
	Avances et acomptes				
	<b>TOTAL</b>	<b>987 645</b>	<b>651 331</b>	<b>336 313</b>	
	Immobilisations financières <sup>2)</sup>	Participations évaluées par équivalence			
Autres participations					
Créances rattachées à des participations					
Titres immob. de l'activité de portefeuille					
Immobilisations financières <sup>2)</sup>	Autres titres immobilisés				
	Prêts				
	Autres immobilisations financières	133		133	
	<b>TOTAL</b>	<b>133</b>		<b>133</b>	
<b>Total de l'actif immobilisé</b>		<b>1 008 542</b>	<b>663 941</b>	<b>344 601</b>	<b>367 729</b>
Actif circulant	Stocks	Matières premières, approvisionnements			
		En cours de production de biens			
		En cours de production de services			
		Produits intermédiaires et finis			
	Créances <sup>3)</sup>	Marchandises			
		<b>TOTAL</b>			
		Avances et acomptes versés sur commandes			
		<b>TOTAL</b>			
	Divers	Clients et comptes rattachés	103 108	35 354	67 753
		Autres créances	20 037		20 037
Capital souscrit et appelé, non versé					
<b>TOTAL</b>		<b>123 145</b>	<b>35 354</b>	<b>87 790</b>	
Divers	Valeurs mobilières de placement	38 560		38 560	
	(dont actions propres : )				
	Instruments de trésorerie				
	Disponibilités	1 007 958		1 007 958	
<b>TOTAL</b>	<b>1 046 518</b>		<b>1 046 518</b>		
Charges constatées d'avance		3 980		3 980	5 054
<b>Total de l'actif circulant</b>		<b>1 173 644</b>	<b>35 354</b>	<b>1 138 290</b>	<b>1 062 883</b>
Frais d'émission d'emprunts à étaler					
Primes de remboursement des emprunts					
Écarts de conversion actif					
<b>TOTAL DE L'ACTIF</b>		<b>2 182 186</b>	<b>699 295</b>	<b>1 482 891</b>	<b>1 430 613</b>
Renvois :				133	133
(1) Dont droit au bail					
(2) Dont part à moins d'un an (brut) des immobilisations financières					
(3) Dont créances à plus d'un an (brut)					
Clause de réserve de propriété	Immobilisations	Stocks	Créances clients		

<b>Passif</b>		Au 31/12/2024	Au 31/12/2023
<b>Capitaux propres</b>	Capital (dont versé : 238 031 )	238 031	180 817
	Primes d'émission, de fusion, d'apport		
	Ecarts de réévaluation		
	Ecarts d'équivalence		
	Réserves		
	Réserve légale		
	Réserves statutaires		
	Réserves réglementées		
	Autres réserves		
	Report à nouveau	203 709	203 709
Résultats antérieurs en instance d'affectation			
Résultat de la période (bénéfice ou perte)	47 921	57 214	
Situation nette avant répartition	489 661	441 740	
Subvention d'investissement	132 562	145 170	
Provisions réglementées			
<b>Total</b>	<b>622 223</b>	<b>586 911</b>	
<b>Aut. fonds propres</b>	Titres participatifs		
	Avances conditionnées		
<b>Total</b>			
<b>Provisions</b>	Provisions pour risques		
	Provisions pour charges	584 870	486 506
	<b>Total</b>	<b>584 870</b>	<b>486 506</b>
<b>Dettes</b>	<b>Emprunts et dettes assimilées</b>		
	Emprunts obligataires convertibles		
	Autres emprunts obligataires		
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (2)		
	Emprunts et dettes financières divers (3)	101 889	155 698
	<b>Total</b>	<b>101 889</b>	<b>155 698</b>
	Avances et acomptes reçus sur commandes (1)	4 066	334
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	66 729	94 630
	Dettes fiscales et sociales	102 767	106 531
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
Autres dettes	344		
Instrument de trésorerie			
<b>Total</b>	<b>169 841</b>	<b>201 161</b>	
Produits constatés d'avance			
<b>Total des dettes et des produits constatés d'avance</b>	<b>275 796</b>	<b>357 195</b>	
Écarts de conversion passif			
<b>TOTAL DU PASSIF</b>	<b>1 482 891</b>	<b>1 430 613</b>	
Crédit-bail immobilier			
Crédit-bail mobilier			
Effets portés à l'escompte et non échus			
Dettes et produits constatés d'avance, sauf (1),	76 446	112 271	
à plus d'un an			
à moins d'un an	195 284	244 589	
Renvois : (2) dont concours bancaires courants et soldes créditeurs de banques			
(3) dont emprunts participatifs			

# FJT BAGNEUX

31/12/2024  
Compte de résultat

		France	Exportation	Du 01/01/2024 Au 31/12/2024 12 mois	Du 01/01/2023 Au 31/12/2023 12 mois
Produits d'exploitation (1)	Ventes de marchandises				
	Production vendue : - Biens	1 457		1 457	
	- Services	1 045 214		1 045 214	1 009 326
	<b>Chiffre d'affaires net</b>	<b>1 046 672</b>		<b>1 046 672</b>	<b>1 009 326</b>
	Production stockée				
	Production immobilisée				
	Produits nets partiels sur opérations à long terme				
	Subventions d'exploitation			294 521	252 207
	Reprises sur amortissements et provisions, transferts de charges			43 998	29 460
	Autres produits			14 353	14 379
	<b>Total</b>			<b>1 399 546</b>	<b>1 305 373</b>
Charges d'exploitation (2)	Marchandises   Achats Variation de stocks				
	Matières premières et autres approvisionnements   Achats Variation de stocks				
	Autres achats et charges externes (3)			534 166	497 572
	Impôts, taxes et versements assimilés			32 110	31 825
	Salaires et traitements			394 166	425 261
	Charges sociales			202 849	180 394
	Dotations d'exploitation	• sur immobilisations	amortissements provisions	87 980	89 052
		• sur actif circulant		17 452	19 179
		• pour risques et charges		98 363	25 000
	Autres charges			45 380	21 947
	<b>Total</b>			<b>1 412 468</b>	<b>1 290 234</b>
	<b>Résultat d'exploitation</b>	<b>A</b>		<b>-12 922</b>	<b>15 139</b>
Opér. commun	Bénéfice attribué ou perte transférée		B	705	4 665
	Perte supportée ou bénéfice transféré		C		
Produits financiers	Produits financiers de participations (4)			1 156	1 060
	Produits financiers d'autres valeurs mobilières de placement et créances d'actif immobilisé (4)				
	Autres intérêts et produits assimilés (4)			28 711	9 655
	Reprises sur provisions, transferts de charges				
	Différences positives de change				
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement				
	<b>Total</b>			<b>29 868</b>	<b>10 715</b>
Charges financières	Dotations financières aux amortissements et provisions				
	Intérêts et charges assimilées (5)			269	507
	Différences négatives de change				
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement				
	<b>Total</b>			<b>269</b>	<b>507</b>
	<b>Résultat financier</b>	<b>D</b>		<b>29 599</b>	<b>10 208</b>
<b>RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔT (± A ± B - C ± D)</b>				<b>E</b>	
				<b>17 381</b>	<b>30 012</b>

# FJT BAGNEUX

31/12/2024  
Compte de résultat

		Du 01/01/2024 Au 31/12/2024 12 mois	Du 01/01/2023 Au 31/12/2023 12 mois
Produits exceptionnels	Produits exceptionnels sur opérations de gestion	277	
	Produits exceptionnels sur opérations en capital	30 535	31 217
	Reprises sur provisions et transferts de charge		
	<b>Total</b>	<b>30 812</b>	<b>31 217</b>
Charges exceptionnelles	Charges exceptionnelles sur opérations de gestion	161	
	Charges exceptionnelles sur opérations en capital		2 408
	Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions		
	<b>Total</b>	<b>161</b>	<b>2 408</b>
<b>Résultat exceptionnel</b>		<b>F 30 650</b>	<b>28 808</b>
Participation des salariés aux résultats		<b>G</b>	
Impôt sur les bénéfices		<b>H 110</b>	<b>1 607</b>
<b>BÉNÉFICE OU PERTE ( ± E ± F - G - H )</b>		<b>47 921</b>	<b>57 214</b>
(1) Dont	produits d'exploitation afférents à des exercices antérieurs incidence après impôt des corrections d'erreurs		
(2) Dont	charges d'exploitation afférentes à des exercices antérieurs incidence après impôt des corrections d'erreurs		
(3) Y compris	- redevances de crédit-bail mobilier - redevances de crédit-bail immobilier		
(4) Dont	produits concernant les entités liées		
(5) Dont	intérêts concernant les entités liées		

01/01/2024	31/12/2024	Périodes	01/01/2023	31/12/2023	Variations
	12 mois	Durées	12 mois		
100%	<b>1 047</b>	Chiffre d'affaires H.T.	<b>1 009</b>	100%	<b>37</b>
Ventes de Mises H.T. 100%	<b>1 047</b>	Production vendue H.T.	<b>1 009</b>	Ventes de Mises H.T. 100%	
- Coût des Mises vendues % Marge Cciale		± Variation des stocks de production + Production immobilisée		- Coût des Mises vendues % Marge Cciale	
+	<b>1 047</b>	Production de l'exercice	<b>1 009</b>	+	
=	<b>1 047</b>		<b>1 009</b>	=	
%	-519	- Consommations en provenance des tiers <sup>(1)</sup>	-483	%	
100,0	<b>528</b>	Valeur ajoutée	<b>527</b>	100,0	<b>1</b>
	295	+ Subventions d'exploitation	252		
	-32	- Impôts et taxes	-32		
	-597	- Charges de personnel	-606		
36,6	<b>193</b>	Excédent brut d'exploitation	<b>141</b>	26,9	<b>52</b>
	-30	± Autres produits et charges de gestion courante	-3		
	0	± Produits et charges de gestion exceptionnels			
	11	- Dotations / + reprises de provisions à caractère de charges	-17		
33,0	<b>174</b>	Excédent brut d'exploitation corrigé	<b>121</b>	23,1	<b>53</b>
	30	± Coût - produit net de financement	10		
	0	- Impôt sur les bénéfices	-2		
		- Participation			
38,6	<b>204</b>	Capacité d'autofinancement	<b>130</b>	24,7	<b>74</b>
		± Résultat sur cession d'éléments d'actif	-2		
	-156	- Dotations aux amortissements et provisions classées en fonds de roulement (+ Reprises)	-70		
9,1	<b>48</b>	Résultat net	<b>57</b>	10,9	<b>-9</b>
		Crédit-bail reclassé			
		Total			
		dont frais financiers			
		dont amortissements			

(1) Sauf crédit-bail.

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice, dont le total est de 1 484 003 Euros et au compte de résultat de l'exercice présenté sous forme de liste, dont les produits d'exploitation sont de 1 399 546 Euros et dégageant un excédent de 111 006 Euros.

L'exercice a une durée de 12 mois, couvrant la période du 01/01/2024 au 31/12/2024.

Les notes et les tableaux présentés ci-après, font partie intégrante des comptes annuels.

## **1 Faits caractéristiques de l'exercice**

### Présentation de l'Association

Créée en 1964, la résidence Victor Hugo est gérée par une association dénommée AFJT (Association du Foyer des Jeunes Travailleurs), sans but lucratif conformément à la loi 1901.

Notre association s'engage depuis l'origine à agir pour garantir la mixité sociale et accompagner tous les ans le parcours résidentiel de plus de 300 jeunes.

Pour cela, elle propose 177 logements ainsi que des services d'accompagnement.

Les principales ressources de l'association proviennent des loyers payés par les résidents ainsi que des prestations complémentaires qui leurs sont facturés.

L'association bénéficie également de participations de la CAF et du Conseil Général ainsi que d'une subvention de la ville de Bagneux.

## **1.1 Évènements principaux**

Aucun événement ni élément significatif ne sont survenus au cours de l'exercice.

## **1.2 Principes, règles et méthodes comptables**

Les comptes de l'exercice clos ont été élaborés et présentés conformément aux règles comptables dans le respect des principes prévus par les articles 121-1 à 121-5 et suivants du Plan Comptable Général.

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base : continuité de l'exploitation, permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre, indépendance des exercices, conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les conventions comptables ont été appliquées en conformité avec les dispositions du code de commerce, du décret comptable du 29/11/83, du règlement ANC 2014-04 et du règlement ANC 2018-06 relatifs à la réécriture du plan comptable général applicable à la clôture de l'exercice.

Les méthodes d'évaluation retenues pour cet exercice n'ont pas été modifiées par rapport à l'exercice précédent.

## **2 Informations relatives au bilan**

### **2.1 Actif**

#### **2.1.1 Immobilisations incorporelles**

Les immobilisations incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition, déduction faites des rabais, remises et escomptes de règlement ou à leur coût de production.

Une dépréciation est comptabilisée quand la valeur actuelle d'un actif est inférieure à la valeur nette comptable.

## 2.1.2 Immobilisations corporelles

### 2.1.2.1 Principaux mouvements de l'exercice

	Augmentations		Diminutions	
	Réévaluation	Acquisition · Apports Virements	Virements poste à poste	Cessions rebuts
Terrains	-	-	-	-
Construction sur sol propre	-	-	-	-
Construction sur sol d'autrui	-	-	-	-
Installations techniques, matériel et outillage industriels	-	-	-	-
Installations générales, agencements, aménagement divers	-	-	-	-
Matériel de transport	-	-	-	-
Matériel de bureau et informatique, mobilier	-	36,156	-	477
Emballages récupérables et divers	-	-	-	-
Immobilisations corporelles en cours	-	-	-	-
Avances et acomptes	-	-	-	-

### 2.1.3 Tableaux des amortissements

Amortissement et dépréciation	Début de l'exercice	Augmentations		Diminutions		Fin de l'exercice
		Amortissement	Dépréciation	Amortissement	Dépréciation	
Incorporelles	20,395	1,783	-	9,568	-	12,610
Corporelles	680,035	85,394	-	114,902	-	651,331
Financières	-		-		-	-
<b>TOTAL</b>	<b>700,431</b>	<b>87,177</b>	<b>-</b>	<b>124,470</b>	<b>-</b>	<b>663,941</b>

**2.1.4 Produits à recevoir**

<b>Libellés</b>	<b>Montant</b>
<b>INTÉRÊTS COURUS</b>	
Immobilisations financières	-
Participations groupe	-
Participations Hors groupe	-
Clients	-
Associés	-
Valeurs mobilières de placements	-
<b>AUTRES PRODUITS</b>	
Factures à établir	-
RRR à obtenir, avoirs à recevoir	-
Personnel	-
Sécurité sociale	-
État	-
Divers	19,433
<b>TOTAL</b>	<b>19,433</b>

## 2.1.5 Créances

Les créances sont valorisées à leur valeur comptable. Une dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à celle-ci.

	ÉTAT DES CRÉANCES		Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'un an	
DE L'ACTIF IMMOBILISE	Créances rattachées à des participations		-	-	-	
	Prêts		-	-	-	
	Autres immobilisations financières		133	-	133	
DE L'ACTIF CIRCULANT	Clients douteux ou litigieux		-	-	-	
	Autres créances clients		-	-	-	
	Créance représentative des titres prêtés ou remis en garantie		-	-	-	
	Personnel et comptes rattachés		-	-	-	
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux		234	234	-	
	État et autres collectivités publiques	Impôt sur les bénéfices		-	-	-
		Taxe sur la valeur ajoutée		-	-	-
		Autres impôts, taxes et versement assimilés		-	-	-
		Divers		-	-	-
	Groupes et associés		-	-	-	
Débiteur divers		19,433	19,433	-		
Charges constatées d'avance		3,980	3,980	-		
<b>TOTAL</b>			<b>23,781</b>	<b>23,781</b>	<b>-</b>	

## 2.2 Passif

### 2.2.1 Capitaux propres

#### 2.2.1.1 Tableau de variation des fonds propres

Variation des fonds propres	A l'ouverture	Affectation du résultat	Augmentation	Diminution ou consommation	A la clôture
Fonds propres sans droit de reprise	180,817	57,214	-	-	238,031
Report à nouveau	203,709	-	-	-	203,709
Excédent ou déficit de l'exercice	57,214	- 57,214	111,006	-	111,006
Situation nette	441,740	-	111,006	-	552,746
Subvention d'investissement	145,171	-	-	12,609	132,562
<b>TOTAL</b>	<b>586,911</b>	<b>-</b>	<b>111,006</b>	<b>12,609</b>	<b>685,308</b>

#### 2.2.2 Provisions pour risques et charges

Nature des provisions	Début exercice 1	Dotations exercice 2	Reprises exercice 3	Fin exercice 4
Litiges	-	-	-	-
Garanties données clients	-	-	-	-
Pertes marchés à terme	-	-	-	-
Amendes et pénalités	-	-	-	-
Pertes de change	-	-	-	-
Pensions et obligations similaires	31,706	-	-	32,909
Impôts	-	-	-	-
Renouvellement immobilisation	454,801	-	-	491,787
Gros. Entretien	-	-	-	-
Ch. Soc. Fisc. / congés à payer	-	-	-	-
Autres Provisions pour risques et charges	-	-	-	-
<b>TOTAL</b>	<b>486,507</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>524,697</b>

## 2.2.3 Dettes financières et autres dettes

	Montant brut	A 1 an au plus	A + d'1 an et 5 ans au +	A + de 5 ans
Emprunts obligataires convertibles	-	-	-	-
Autres emprunts obligataires	-	-	-	-
Emprunts et dettes établissement de crédit				
- A 1 an max à l'origine	-	-	-	-
- A + d'1 à l'origine	-	-	-	-
Emprunts et dettes financières Divers	101,889	25,443	76,446	-
Fournisseur et comptes rattachés	-	-	-	-
Personnel et comptes rattachés	31,766	31,766	-	-
Sécurité sociales et autres organismes	62,305	62,305	-	-
Impôts sur les bénéfiques	2,088	2,088	-	-
TVA	-	-	-	-
Obligations cautionnées	-	-	-	-
Autres impôts et taxes	6,608	6,608	-	-
Dettes sur immobilisation Et comptes rattachés	-	-	-	-
Groupe et associés	-	-	-	-
Autres dettes	344	344	-	-
Dettes titres empruntés ou rem. Garant	-	-	-	-
Produits constatés d'avance	-	-	-	-
<b>TOTAL</b>	<b>205,001</b>	<b>128,555</b>	<b>76,446</b>	<b>-</b>

**2.2.4 Charges à payer**

Libellés	Montant
CONGES A PAYER	
Congés provisionnés	31,651
Charges sociales provisionnées	17,240
Charges fiscales provisionnées	-
INTERETS COURUS	
Emprunts et dettes assimilées	-
Dettes part. groupes	-
Dettes part. hors groupes	-
Dettes sociétés en participation	-
Fournisseurs	-
Associés	-
Banques	-
Concours bancaires courants	-
AUTRES CHARGES	
Factures à recevoir	-
RRR à accorder, avoirs à établir	-
Participation des salariés	-
Personnel	-
Sécurité sociale	-
Autres charges fiscales	-
Divers	-
<b>TOTAL</b>	<b>48,892</b>

### **3 Informations relatives au compte de résultat**

#### **3.1 Provisions pour indemnités de départ en retraite et autres engagements postérieurs à l'emploi**

Le montant des engagements au titre des indemnités de départ à la retraite au 31 décembre 2024 est de **32.909,48€**.

Les hypothèses retenues pour le calcul sont :

Le salaire brut retenu est la moyenne 2022 (calcul sur 12 mois dans la CCN).

La méthode retenue est celle de la norme IAS19 ne retenant un âge de départ en retraite de 64 ans, un taux annuel de revalorisation des salaires de 2%, un taux d'actualisation de 3,5%, ces hypothèses étant déjà retenues en 2007 sauf l'âge de départ qui était de 62 ans jusqu'en 2011.

En effet, la tendance tant chez les salariés que pour le législateur est de repousser l'âge de départ.

Par exception, l'âge de départ a été repoussé à 70 ans pour les salariés qui ont exprimé leur souhait de continuer au-delà des 64 ans et diminué à 62 ans pour ceux dont la situation est inverse.

Par contre, nous avons préféré retenir un taux de probabilité de sortie avant la retraite plutôt qu'un taux de turn over comme en 2007, la méthode étant plus simple et plus précise compte tenu de ce que nous savons de la situation et des projets personnels de chaque salarié (un taux de 0 signifie que la probabilité est nulle et de 1 qu'elle est certaine).

Nous avons retenu l'hypothèse d'une mise à la retraite par l'employeur avec paiement de la contribution de 50%, taux proche de celui qui serait effectivement supporté en cas de demande à l'initiative du salarié (la convention collective prévoit une indemnité identique dans les deux cas).

Le taux de progression annuel de salaire inclus l'ancienneté de la reclassification en place depuis Juillet 2007 différente selon les salariés mais par simplification nous avons retenu un taux identique pour tout le monde, les mesures individuelles de progression de salaire venant compenser les anciennetés différentes.

#### **3.2 Ventilation des subventions**

Le montant des subventions comptabilisées au 31/12/2024 s'élève à 294 522€.

Il s'agit de subventions reçues ou à recevoir :

- de l'ASP pour 33 984€
- de la ville de Bagneux pour 9 100€
- de la CAF pour 135 604€
- du Conseil Général pour 111 580€
- du FONJEP pour 3 554€
- du remboursement des formations pour 700€

### **3.3 Honoraires des commissaires aux comptes**

Le montant total des honoraires des commissaires aux comptes figurant au compte de résultat de l'exercice est de 6.000 euros, décomposés de la manière suivante :

- honoraires facturés au titre du contrôle légal des comptes : 6.000 euros
- honoraires facturés au titre des conseils et prestations de services entrant dans les diligences directement liées à la mission de contrôle légal des comptes, telles qu'elles sont définies par les normes d'exercice professionnel mentionnées au II de l'article L. 822-11 : Néant